

## MUSIQUE ET TEXTILES DES PAYS DE L'ANASE



## ACTIFS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: Stratégies pour les gouvernements et les entreprises



## PCT: CROISSANCE CONTINUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



*LA MISSION DE L'OMPI*

*Promouvoir par la  
coopération internationale,  
la création, la diffusion,  
l'utilisation et la protection  
des oeuvres de l'esprit,  
pour le progrès  
économique, culturel et  
social de l'humanité tout  
entière.*

# Table des matières

- 2 ▶ *Exposition : Musique et textiles des pays de l'ANASE*
- 5 ▶ *Actifs de propriété intellectuelle*  
Politiques stratégiques
- 9 ▶ *La propriété intellectuelle au service de l'entreprise*  
Élaboration d'un plan de développement
- 11 ▶ *Le PCT dans les pays en développement*
- 12 ▶ *Cours d'été de l'Académie*
- 14 ▶ *Sensibilisation du public*  
Forum sur la sensibilisation du public  
Réunion de journalistes d'Amérique centrale
- 16 ▶ *Savoirs traditionnels*  
Le Laos et les savoirs traditionnels
- 17 ▶ *Réunion de comités*  
Le Comité du programme et budget recommande la  
construction d'un nouveau bâtiment
- 18 ▶ *Revue de l'actualité*  
Le chinois sur notre site Web  
Centre d'arbitrage et de médiation  
Signature du contrat AIMS  
Projet FOCUS
- 20 ▶ *Calendrier des réunions*
- 21 ▶ *Nouvelles publications*



Genève,  
octobre 2002

# MUSIQUE ET TEXTILES DES PAYS DE L'ANASE

EXPOSITION



Myanmar

À l'occasion de l'ouverture des assemblées des États membres de l'OMPI, l'Organisation a accueilli à son siège à Genève une exposition intitulée "Musique et textiles des pays de l'ANASE". L'exposition, inaugurée le 24 septembre, se tiendra jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Elle présente une collection d'instruments de musique, de tissus, et montre sur écran musiciens, danseurs et artisans au travail. On peut y voir ainsi comment les populations de la région utilisent des matières naturelles telles que bois, bambou, plantes et fibres pour créer des instruments, des vêtements et des objets décoratifs. La large palette des motifs, des couleurs et des textures illustre la manière dont la créativité humaine permet d'enrichir la vie quotidienne de par le monde.

L'OMPI collabore activement avec ses États membres à mieux faire connaître et comprendre la valeur de la créativité et de l'innovation, leur rôle vital en tant que ressource nationale et comment toutes les nations peuvent tirer parti d'un système de propriété intellectuelle efficace, équitable et qui encourage cette créativité. L'OMPI étudie, en coopération avec ses États membres, comment ce système peut être appliqué aux savoirs, au folklore, à la créativité et aux expressions culturelles traditionnelles.

## Musique et textiles

Les missions permanentes des dix pays membres de l'ANASE – Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam – ont généreusement aidé à rassembler les objets d'art et d'artisanat destinés à l'exposition, qui se tient au Centre d'information et sur la mezzanine situés dans le bâtiment abritant le siège de l'OMPI. L'exposition est ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures. Soies et brocards, cotons et batiks, somptueuses broderies d'or et d'argent, étoffes garnies de poussière d'or et de feuille d'or, ainsi que des pièces plus courantes mais magnifiquement tissées telles que vêtements de tous les jours, draps, coussins, tapis de selle pour les chevaux, habits mortuaires et beaucoup d'autres choses encore, viennent des pays de la région de l'ANASE.



République démocratique  
populaire lao



Indonésie



Cambodge

L'élaboration des instruments de musique a naturellement été liée aux matières disponibles, aux compétences techniques des différents peuples, à la mythologie et aux symboles, ainsi qu'aux courants commerciaux et migratoires. Chaque pays possède ses propres styles distinctifs; toutefois, il existe diverses familles d'instruments communs, comme les carillons, les gongs et les xylophones.



*Brunei Darussalam*



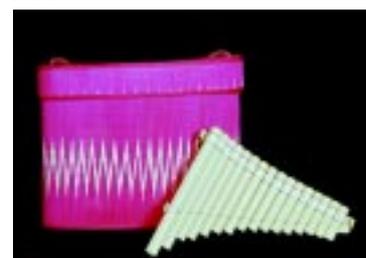
*Myanmar*



*Thaïlande*



*Indonésie*



*Philippines*

## Danses traditionnelles

Pour marquer l'inauguration de l'exposition, la troupe culturelle Brigid Seni de la Malaisie a présenté un large éventail de danses des pays de l'ANASE. La grande diversité des chants, des danses et des costumes traditionnels témoigne du riche patrimoine culturel de cette région.



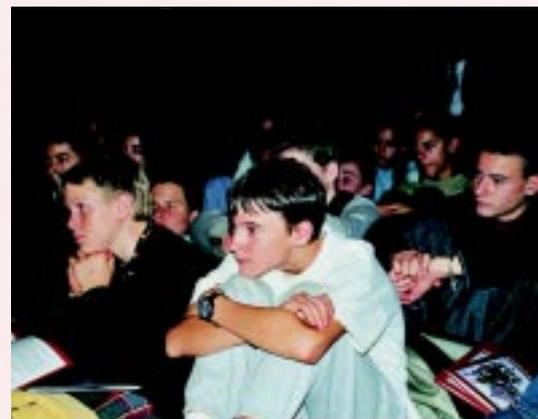
## Théâtre d'ombres – *Wayang Kulit*

En marge de l'exposition sur le folklore des pays de l'ANASE, M. Pak Nasir, un *Tok Dalang* (maître marionnettiste) malaysien de renommée internationale a montré l'art traditionnel du *Wayang Kulit* à des groupes scolaires invités à l'OMPI du 24 au 26 septembre.

Le théâtre d'ombres traditionnel, populaire dans de nombreux pays orientaux et du Moyen-Orient depuis plus de 1000 ans, est encore pratiqué sous sa forme la plus ancienne en Chine, en Inde, en Indonésie et dans de nombreuses autres parties de l'Asie. En Malaisie, ce sont surtout les conteurs des villages de l'État de Kelantan qui pratiquent le *Wayang Kulit*. La présente version du théâtre d'ombres est probablement arrivée en Malaisie en provenance du Cambodge, en passant par la Thaïlande.

Dans le *Wayang Kulit*, le maître marionnettiste ou *Tok Dalang* manipule ses marionnettes derrière un large écran blanc alors qu'une lumière projette leur ombre. Le public écoute le maître marionnettiste, tout ensemble conteur, acteur et chanteur, moduler sa voix en fonction des personnages. Le *Tok Dalang* Pak Nasir est capable d'interpréter 13 voix différentes.

Les marionnettes, faites de cuir de buffle, possèdent au moins un bras mobile. En Malaisie, les histoires sont traditionnellement tirées de l'épopée hindoue de Ramayana et les personnages représentés sont généralement



des rois, des princes, des princesses, des démons et des monstres. Parfois, des contes folkloriques locaux sont adaptés. Un groupe de sept ou huit musiciens jouant du tambour, du gong, des cymbales et d'un aérophone (instrument semblable à la flûte et qui comporte une double anche) accompagne le *Tok Dalang*. L'accompagne-

ment musical dépend de son inspiration et de la trame de l'histoire.

Après chaque représentation, un membre du personnel de l'OMPI a fait un bref exposé sur les activités de l'Organisation dans le domaine des savoirs traditionnels et du folklore.



Cet article fait suite à celui intitulé "Développement et gestion des actifs de propriété intellectuelle – éléments-clés du développement économique" publié dans le numéro de la Revue de l'OMPI couvrant la période de juillet à septembre. Dans le présent numéro et les suivants, nous ferons un exposé plus détaillé des "composantes essentielles" de la valorisation et de la gestion des actifs de propriété intellectuelle que l'OMPI est en train d'examiner dans le cadre du projet en cours concernant les actifs de propriété intellectuelle.

On considère que la planification stratégique en matière de propriété intellectuelle comporte huit volets : état des lieux de la propriété intellectuelle, plans stratégiques de propriété intellectuelle, définition de domaines d'activités cibles, valorisation du capital humain, mesures d'incitation, lutte contre la "fuite des cerveaux", politiques en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), de la coopération et des marchés au plan régional. Élaborer une stratégie de propriété intellectuelle intégrant tous ces éléments constitue un premier pas essentiel pour stimuler la croissance économique grâce à la valorisation et à la gestion des actifs de propriété intellectuelle.

### ***Évaluation de la propriété intellectuelle : un premier pas essentiel***

Dresser l'état des lieux de la propriété intellectuelle permet à un pays, une université, une entreprise ou un institut de recherche-développement de connaître les ressources dont il dispose en matière de propriété intellectuelle et de capital humain de valeur. Cette pratique, utilisée dans le secteur privé a de plus en plus la faveur des pou-

voirs publics. Différentes méthodes existent. L'une consiste simplement à établir la liste des éléments de propriété intellectuelle. Par exemple, un pays calcule le nombre de dépôts de brevets et d'enregistrements de marques au bénéfice de ses résidents par rapport aux non-résidents. Ou bien, il recense les branches d'activité techniques et culturelles susceptibles de constituer des sources de propriété intellectuelle, il établit une liste des instituts de recherche et recueille des données sur les transactions relatives aux licences et sur les recettes générées par les redevances. Une méthode plus élaborée consiste à étudier l'évolution de la protection de la propriété intellectuelle dans le temps, et à estimer si cette évolution correspond bien aux domaines ciblés sur les plans économique et éducatif. L'évaluation de la propriété intellectuelle peut également prendre en compte des données et des statistiques sur les coentreprises et l'investissement étranger direct, les concessions sous licence de techni-

ques dans les instituts de recherche, l'investissement en matière de recherche-développement et la valorisation du capital humain.

### ***Plans stratégiques de propriété intellectuelle***

Après l'évaluation de la propriété intellectuelle, la rédaction d'un plan stratégique de propriété intellectuelle permet d'élaborer un plan et une stratégie de valorisation et de gestion de la propriété intellectuelle pendant une période déterminée. Parallèlement au plan de développement utilisé par le secteur privé, ce plan stratégique met l'accent sur la démarche à adopter aux niveaux national ou régional en vue de mettre en valeur et d'importer capital humain et propriété intellectuelle et pour l'exploitation commerciale de ces actifs. Le plan stratégique peut prendre la forme d'un livre blanc, d'une recommandation formulée par un comité consultatif ou d'un autre document analytique.

>>>

## ***POURQUOI VALORISER ET GÉRER LES ACTIFS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?***

De nombreux pays cherchent à obtenir des informations pratiques sur la manière d'utiliser la propriété intellectuelle pour favoriser la croissance économique. La propriété intellectuelle (brevets, marques, secrets commerciaux, dessins et modèles industriels, indications géographiques et droit d'auteur) est un actif économique. Comme les autres formes de propriété, elle peut être valorisée et gérée de manière à engendrer des retombées économiques. Les entreprises et les nations peuvent adopter des stratégies visant à favoriser la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle.

### ***Pourquoi les actifs de propriété intellectuelle ont-ils une valeur économique?***

Gérés judicieusement, les actifs de propriété intellectuelle peuvent permettre

- ▶ de produire des recettes provenant de la vente de produits et des redevances perçues pour la concession de licences;
- ▶ d'augmenter le PIB et les exportations;
- ▶ de retenir les techniciens hautement qualifiés;
- ▶ de créer des emplois, d'aider les établissements d'enseignement et les instituts de recherche;
- ▶ d'attirer l'investissement étranger direct de grande valeur et les coentreprises;
- ▶ de mieux valoriser les entreprises et de soutenir le développement de nouvelles branches d'activité techniques et culturelles;
- ▶ en favorisant le financement de la recherche-développement, de produire et développer techniques et produits.

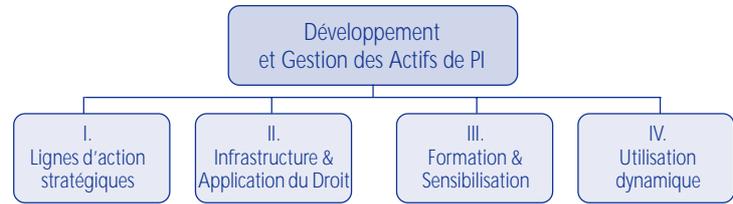
&gt;&gt;&gt;

Ce plan d'action précisera les objectifs, les mécanismes, les actions, les coûts et les ressources, ainsi que les liens avec d'autres instruments de planification, y compris les plans élaborés dans les domaines économique, éducatif et de politique générale. De nombreux pays ont mis au point des plans de propriété intellectuelle, des plans économiques comportant des éléments de propriété intellectuelle, ou encore des plans stratégiques diversifiés intégrant la formation, la technologie, le commerce, la propriété intellectuelle et les finances.

Divers exemples de planification stratégique en matière de propriété intellectuelle peuvent être observés dans les différents pays de l'ANASE. Plusieurs de ces pays ont élaboré des plans de mise en valeur de la propriété intellectuelle et de la technologie fixant des phases, des objectifs, des activités et des programmes d'action bien déterminés. Ils portent sur la formation, le financement, le recensement des domaines prioritaires en matière de recherche, les besoins de mise en valeur des ressources humaines, et les résultats attendus des initiatives en matière de recherche. Récemment, les pays africains francophones ont également adopté, sous les auspices de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), un plan intégré de mise en valeur de la propriété intellectuelle, dans le cadre d'une initiative visant à renforcer la médecine traditionnelle.

### **Cibler des domaines d'activité**

Les pays qui mettent en œuvre avec succès des programmes de valorisation et de gestion des actifs de propriété intellectuelle sélectionnent des ensembles d'activités ou des domai-



*Comme le montre ce schéma, la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle comprend quatre composantes essentielles, chacune de ces composantes étant subdivisée en sous-catégories regroupant les différentes politiques, pratiques et techniques. Toutes ces composantes sont interdépendantes. Les actifs de propriété intellectuelle doivent être pris en considération dans le cadre d'un système intégré englobant, notamment, les politiques gouvernementales, la formation, la politique technologique, le financement et l'infrastructure.*

nes cibles où ils peuvent bénéficier d'un avantage compétitif, ou qui conviennent aux besoins et aux moyens du pays. Créer de tels domaines d'activités peut également constituer une stratégie pour les chercheurs et les entreprises.

Par exemple, le Ministère des sciences et techniques des Philippines a publié une liste de sept "domaines scientifiques et techniques prioritaires", qui comprennent notamment les techniques de l'information, les instruments et commandes électroniques, la photonique et les applications des techniques spatiales. Ces domaines déterminent la planification de valorisation des ressources humaines et les décisions de financement de la recherche-développement.

La *Malaysian Multimedia Development Corporation* a également recensé sept domaines "phares" en vue d'accélérer la réalisation des objectifs définis dans Vision 2020. Il s'agit d'un projet visant à créer un espace consacré aux techniques de l'information et de la communication en Malaisie, afin d'attirer les principales entreprises multimédias dans le monde. En Thaïlande, l'Agence nationale de développement scientifique et technique a recensé trois domaines de recherche stratégiques : génie biotechnique et génétique, technologie des métaux et des matériaux et techniques électroniques et informatiques. Dans la région

arabe, la Jordanie a retenu l'industrie pharmaceutique et les techniques de l'information comme domaines d'action prioritaires.

### **Valorisation du capital humain**

Conscients du fait que la politique de propriété intellectuelle doit toujours aller de pair avec la politique de formation, de nombreux pays qui cherchent à valoriser leurs actifs de propriété intellectuelle ont mis l'accent sur l'importance fondamentale de la valorisation des ressources humaines. Former des jeunes et des adultes afin de leur permettre d'acquérir et de perfectionner les compétences relatives aux ensembles d'activités ou aux domaines cibles recensés, est une composante essentielle des politiques et plans de propriété intellectuelle aux niveaux tant national que régional. Sans la capacité de former des scientifiques, des techniciens et des créateurs dans les domaines déterminants pour ces ensembles d'activités économiques dans lesquels la propriété intellectuelle sera valorisée, il n'est pas possible de réaliser concrètement un plan stratégique de propriété intellectuelle.

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

Un exemple d'adéquation entre la politique de propriété intellectuelle et la valorisation des ressources humaines peut être observé à Singapour. L'*Infocomm Development Authority* a élaboré un cadre de formation axé sur les besoins en matière de formation des différents segments de la population singapourienne intervenant dans les industries de haute technologie de communication de l'information. Ce cadre comporte cinq niveaux de formation correspondant aux besoins spécifiques dans le domaine de la communication de l'information. Le niveau 5 – *Infocomm Specialization* – concerne le perfectionnement des connaissances. Elle vise à accélérer la mise en valeur des nouvelles compétences spécialisées qui sont décisives en matière de communication de l'information, et dont cette branche a un besoin urgent.

### **Mesures d'incitation**

Un autre élément de la planification stratégique en matière de propriété intellectuelle consiste à adopter des mesures d'incitation diversifiées visant à soutenir la valorisation et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. Ces mesures comprennent des incitations fiscales, des aides financières, le financement de demandes de brevet, le financement de projets pour les PME dans des domaines d'activité cibles et l'octroi de récompenses financières aux inventeurs et créateurs du secteur privé.

Au Canada, la Mesure d'encouragement fiscal de l'Ontario en faveur des nouvelles technologies permet aux sociétés imposables de déduire immédiatement la totalité des coûts d'acquisition d'une propriété intellectuelle lorsque cet achat a pour but de réaliser une innovation ou une invention dans l'Ontario. L'OMPI est en train d'étudier la question et de recueillir des données

sur d'autres mesures d'incitation financières dans le cadre de son projet de valorisation des actifs de propriété intellectuelle (voir l'encadré).

La titularité d'un droit de propriété intellectuelle peut constituer une puissante mesure d'incitation à l'invention. Dans de nombreux pays, les universités et les instituts de recherche-développement, ainsi que les entreprises privées, sont en train d'élaborer des politiques permettant aux individus de conserver la titularité ou des intérêts dans la propriété intellectuelle qu'ils ont créée. L'*Institut Teknologi Bandung* en Indonésie est un pionnier dans l'élaboration de programmes accordant aux spécialistes et professeurs locaux des avantages financiers correspondant à leur productivité et à leur esprit d'invention. Aux États-Unis d'Amérique, l'Université de Stanford a été un précurseur à cet égard en permettant aux professeurs de conserver des intérêts dans leurs inventions et en mettant en place un bureau très dynamique de concession sous licence de techniques.

### **Lutter contre l'exode des cerveaux**

Les mesures d'incitation entrent également dans le cadre des efforts déployés pour attirer et retenir le capital humain dans les secteurs de concentration d'activités. Les mesures visant à lutter contre l'exode des cerveaux ou à la réduire, telles que l'octroi de subventions aux organismes de recherche, les réseaux de recherche-développement, les pépinières d'entreprises, les centres de recherche-développement, le financement de projets d'aide à l'invention et les programmes visant à aider les artistes et à appuyer la valorisation des activités culturelles, font intégralement partie de la planification stratégique en matière de propriété intellectuelle.

La Commission européenne a récemment affecté près de 1,6 milliards d'euros à un programme visant à inciter les scientifiques à rester en Europe. Le prochain plan quinquennal prévoit une augmentation de 50% du montant consacré à la lutte contre la "fuite des cerveaux". Les fonds dégagés par l'Union européenne seront affectés à des mesures d'incitation, telles que la subvention d'installations de recherche, en vue d'encourager le retour des chercheurs installés à l'étranger.

### **Politiques en faveur des PME**

Les politiques en faveur des PME sont importantes et devraient comprendre notamment un examen et un appui des politiques de propriété intellectuelle des entreprises pouvant être intégrées aux plans d'activités et à la planification d'ensemble des entreprises. Ces politiques en faveur des PME visent à les aider à utiliser le système de propriété intellectuelle en exploitant pleinement leurs actifs existants et en améliorant la création, la valorisation et la gestion de ces actifs. Elles comprennent notamment des programmes de sensibilisation et de formation des responsables de la propriété intellectuelle dans les PME, des programmes d'information et de formation à l'intention des entrepreneurs, la formation du personnel des offices de propriété intellectuelle appelé à travailler en particulier avec les PME, des programmes visant à rendre la protection de la propriété intellectuelle accessible aux PME et diverses autres initiatives. Les PME jouent un rôle déterminant dans la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle puisqu'elles sont souvent source de créativité et de nouvelles technologies. Les politiques de promotion de l'innovation encouragent et soutiennent la recherche-développement locale, ainsi que la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle.

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;

À cet égard, et avec comme objectif ultime le soutien aux entrepreneurs novateurs en Europe, les 15 États membres de l'Union européenne ont adopté l'initiative **Gate2Growth** dans le cadre du Programme Innovation/PME visant à favoriser l'accès au financement privé de l'innovation et aux outils permettant une meilleure exploitation des connaissances. En outre, l'initiative est axée sur l'aide apportée aux appuis importants, tels que les investisseurs précoces en capital-risque spécialisés dans les entreprises technologiques, les administrateurs d'incubateurs d'entreprises technologiques et les administrateurs de bureaux de liaison et de transfert de technologie avec les universités et les instituts de recherche, en vue de renforcer leur capacité à aider les entrepreneurs grâce à la création de réseaux et à l'échange d'expériences et de pratiques recommandées au niveau européen.

Dans le cadre de l'initiative **Gate2Growth**, des outils, une infrastructure et des services d'appui sont mis à la disposition de tous les intéressés. Par ailleurs, trois réseaux paneuropéens visent à favoriser le développement des entreprises : le I-TecNet, qui réunit plus de 70 investisseurs précoces en capital-risque spécialisés dans les technologies, le Forum d'incubateurs G2G qui compte 150 pépinières d'entreprises technologiques et l'Académie financière G2G réunissant des universitaires et des formateurs à la création d'entreprises.

En outre, le Programme Innovation/PME destiné à financer l'innovation appuie activement la mise en place et

**L'OMPI s'attaque à un projet concernant les actifs de propriété intellectuelle** visant à identifier et réunir des renseignements sur les politiques, stratégies, pratiques et techniques essentielles appliquées par les États membres et qui semblent être efficaces, en ce qu'elles permettent aux entreprises et aux pays d'utiliser la propriété intellectuelle comme instrument de croissance économique. L'Organisation étudie de quelle manière les pays en développement peuvent mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à stimuler et appuyer la valorisation, l'accumulation et l'utilisation des "actifs de propriété intellectuelle", grâce aux inventions et aux œuvres locales ou importées.

le développement de l'EVCA (*European Venture Capital and Private Equity Association*), qui réunit actuellement plus de 400 opérateurs professionnels du capital-risque.

### **Coopération et marchés au niveau régional**

Enfin, la planification stratégique en matière de propriété intellectuelle et les politiques en faveur des entreprises nécessitent forcément une détermination du marché dans lequel les actifs de propriété intellectuelle seront mis au point, utilisés et commercialisés. De plus en plus de pays envisagent d'adopter une approche sous-régionale ou régionale dans le cadre de leur planification stratégique en matière de propriété intellectuelle, ce qui permet aux inventeurs de cibler les pays où ils demanderont la protection de leur propriété intellectuelle en fonction de leur nécessité de faire valoir leurs droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, les politiques relatives à la coopération régionale dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la recherche-développement permettent aux différents pays de tirer parti des coûts et ressources associés à la valorisation des actifs de propriété intellectuelle. La formation de spécialistes de la propriété intellectuelle peut être assurée dans des centres régionaux, avec la participation de professeurs spécialisés. La coopération régionale, notam-

ment sous forme de réseaux de recherche-développement ou de consortiums de propriété intellectuelle, permet la concession de licences réciproques d'actifs de propriété intellectuelle et l'établissement de coentreprises, en vue de développer des technologies novatrices. Les bureaux chargés de la concession de licences technologiques et d'autres opérations de gestion relatives à la commercialisation de la propriété intellectuelle peuvent aussi être établis en commun.

En résumé, une valorisation et une gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle nécessitent la mise en œuvre de politiques stratégiques dans les secteurs tant public que privé, ainsi que l'établissement d'objectifs coordonnés en accord avec toutes les parties prenantes, y compris les dirigeants au niveau gouvernemental, dans le secteur privé et dans les milieux universitaires. Dans de nombreux pays, l'expérience démontre qu'il existe plusieurs manières de soutenir la valorisation et la gestion de la propriété intellectuelle en tant qu'actif économique.

Dans le prochain numéro de la Revue de l'OMPI, nous étudierons le rôle de l'infrastructure et de l'application des droits dans la valorisation des actifs de propriété intellectuelle.

# QUESTIONS PRATIQUES DE P.I. LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Élaborer un plan de développement constitue pour une entreprise une étape décisive sur la voie du succès. Un bon plan de développement donne un aperçu de l'implantation d'une entreprise, de la manière dont elle compte se positionner ou se repositionner et de la manière dont elle envisage de réaliser ses objectifs de développement. Un plan de développement bien conçu et régulièrement mis à jour constitue un instrument de gestion précieux qui peut être utilisé à plusieurs fins, notamment en vue:

- ▀ **d'étudier la faisabilité de la mise sur le marché d'une idée commerciale** : un plan de développement déjà établi oblige une entreprise à se pencher sur toutes les questions essentielles, à savoir la demande potentielle pour ses produits et services, la nature de la concurrence, les obstacles à l'entrée, l'axe de proposition commerciale spécifique des produits ou services nouveaux ou améliorés, les ressources nécessaires, le nombre indispensable de salariés, les technologies et partenaires stratégiques appropriés, la recherche de financement, les coûts de démarrage prévus, les stratégies de commercialisation et autres;
- ▀ **d'avoir accès aux services et aux fonds de démarrage** : les pépinières d'entreprises et les investisseurs et bailleurs de fonds potentiels exigent des plans de développement bien conçus et réalistes. Comme, souvent, tel n'est pas le cas, près de 80% des plans de développement reçus par les investisseurs et les pépinières d'entreprises sont rejetés;
- ▀ **de bénéficier d'indications stratégiques** : un plan de développement constitue un document de référence qui fournit à la direction une

base objective pour déterminer si l'entreprise est en bonne voie pour atteindre ses objectifs avec les ressources disponibles, dans un délai défini;

- ▀ de servir de **repère** pour évaluer les décisions commerciales et les résultats dans l'avenir.

## **Pourquoi intégrer la propriété intellectuelle dans un plan de développement?**

Pour être accepté par une pépinière d'entreprises ou attirer des investisseurs, un plan de développement doit faire apparaître l'intérêt de l'idée commerciale. Il doit fournir des preuves crédibles de la demande réelle ou potentielle des produits ou services sur le marché, de la supériorité de ces produits ou services nouveaux ou améliorés sur ceux des concurrents et des mesures prises pour les protéger de la concurrence déloyale. De plus en plus d'entreprises fondent leur avantage concurrentiel et leur réussite sur des connaissances nouvelles ou originales et l'expression créative d'idées, susceptibles d'être protégées par le système de propriété intellectuelle. C'est pourquoi, un plan de développement doit exposer de manière convaincante comment l'entreprise envisage de protéger, de gérer et de tirer parti de ses actifs de propriété intellectuelle pour atteindre ses objectifs commerciaux.

Les **brevets** permettent d'obtenir une exclusivité pour la commercialisation des inventions et, souvent, ils jouent un rôle décisif pour convaincre les investisseurs et les bailleurs de fonds. Un ou plusieurs brevets, au même titre que des enregistrements de dessins ou modèles industriels, constituent souvent la meilleure preuve qu'un entrepreneur ou une entreprise est capable d'empêcher les concurrents de bénéficier sans contrepartie des

caractéristiques nouvelles ou originales ou esthétiquement attrayantes de ses produits ou services.

Les **noms commerciaux, marques** et **noms de domaine** peuvent également constituer des éléments essentiels pour distinguer un produit ou un service de ceux des concurrents. Aussi, un plan de développement doit-il démontrer que des mesures sont envisagées ou ont été prises afin de créer, d'enregistrer et d'utiliser de manière efficace ces actifs intangibles en vue de gagner des parts de marché sur les concurrents et de les conserver.



Dans les secteurs de pointe, où la possibilité de porter atteinte par inadvertance aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers est élevée, il est fondamental de faire procéder par un spécialiste à une recherche approfondie dans les bases de données de brevets et de marques, afin d'apaiser les inquiétudes des fournisseurs de services aux jeunes entreprises de haute technologie et des investisseurs potentiels et d'augmenter les chances d'acceptation du plan de développement.

Les **renseignements commerciaux confidentiels** tels que les informations sur la production, les inventions, ainsi que le savoir-faire technique, financier et commercial, constituent souvent une source d'avantage concurrentiel. Il est

>>>

&gt;&gt;&gt;

donc fondamental d'informer les fournisseurs de services aux nouvelles entreprises de haute technologie et les investisseurs et bailleurs de fonds qu'une entreprise possède des secrets commerciaux et que des mesures ap-

*"La propriété intellectuelle peut constituer un actif de grande valeur. Si vous gérez votre propriété intellectuelle et lui attribuez une valeur dans votre bilan, votre entreprise sera plus attrayante pour les investisseurs potentiels... Une fois valorisée dans votre plan de développement, la propriété intellectuelle peut être utilisée pour obtenir davantage de fonds et développer votre entreprise. Par ailleurs, plus vous exploitez votre position sur le marché, plus vous donnez de la valeur à votre propriété au moment de concéder des licences ou de vendre votre entreprise."*

*Rick Gould,  
directeur général adjoint de IP Australia*

propriétés ont été prises pour les protéger. En fait, même le plan de développement lui-même est un document secret auquel l'accès doit être sélectif.

Ainsi, les actifs de propriété intellectuelle, bien qu'intangibles, sont des actifs commerciaux importants et doivent constituer une part essentielle de chaque aspect d'un bon plan de développement. Lorsque les actifs d'une entreprise et ses débouchés sont mentionnés, il convient d'indiquer tant les actifs corporels que les actifs intangibles, ces derniers étant souvent déterminants pour le succès d'une entreprise. **À ce titre, toute indication confirmant une diligence raisonnable dans la protection des actifs de propriété intellectuelle est susceptible de jouer un rôle fondamental pour convaincre les fournisseurs de services aux nouvelles entreprises de haute technologie et les investisseurs et bailleurs de fonds du potentiel d'une entreprise.**

### **Comment la P.I. peut-elle être intégrée dans le processus d'élaboration d'un plan de développement?**

Plus d'une entreprise a fait faillite parce que la réponse à la question "quelles sont les activités de cette entreprise" était incorrecte. À première vue, il peut sembler facile de répondre à cette question, mais une compréhension claire et précise de l'entreprise et de son environnement est essentielle pour ce faire. Il convient, pour cela, de prendre intégralement en considération un grand nombre de questions telles que la faisabilité et la viabilité du modèle de gestion, les ressources nécessaires, les marchés cibles, le potentiel de croissance de l'entreprise, etc. Dans chacun de ces domaines, le spécialiste de la planification doit également être conscient de l'intérêt commercial des actifs de propriété intellectuelle, qu'ils soient la propriété de l'entreprise ou concédés sous licence par une autre entreprise, et des ressources nécessaires pour obtenir, conserver et utiliser ces actifs.

On trouvera ci-après quelques questions essentielles sur les aspects de la propriété intellectuelle dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration d'un plan de développement. Cette liste n'est pas exhaustive, de nombreux autres aspects devant être pris en considération en fonction des particularités de chaque entreprise. Les réponses à ces questions peuvent aider une entreprise à intégrer les actifs de propriété intellectuelle dans son processus d'élaboration d'un plan de développement.

- ▶ Quels sont les actifs de propriété intellectuelle que possède l'entreprise?
- ▶ Quelle est la valeur du portefeuille de propriété intellectuelle de l'entreprise?

**Résumé** – Les plans de développement constituent un instrument décisif pour faire appel aux investisseurs et étudier les débouchés pour votre entreprise. Parce que la propriété intellectuelle donne à votre entreprise des avantages concurrentiels et augmente sa valeur, il est nécessaire de faire connaître vos actifs de propriété intellectuelle aux investisseurs en les intégrant dans votre plan de développement.

- ▶ Comment l'entreprise protège-t-elle ses actifs de propriété intellectuelle?
- ▶ Quel rôle ces actifs de propriété intellectuelle jouent-ils dans les bons résultats de l'entreprise?
- ▶ L'entreprise est-elle propriétaire de tous les actifs de propriété intellectuelle dont elle a besoin pour être prospère ou doit-elle dépendre des actifs de propriété intellectuelle d'autres entreprises?
- ▶ Quelle est la stratégie de propriété intellectuelle de la concurrence et quelle est la valeur de son portefeuille?
- ▶ Quelles sont les politique et stratégie de propriété intellectuelle de l'entreprise?

Pour plus de renseignements sur les aspects sous-tendant chaque question, consultez le site Web de la Division des petites et moyennes entreprises de l'OMPI à l'adresse: [www.wipo.int/sme/en/ip\\_business/managing\\_ip/business\\_planning.htm](http://www.wipo.int/sme/en/ip_business/managing_ip/business_planning.htm).

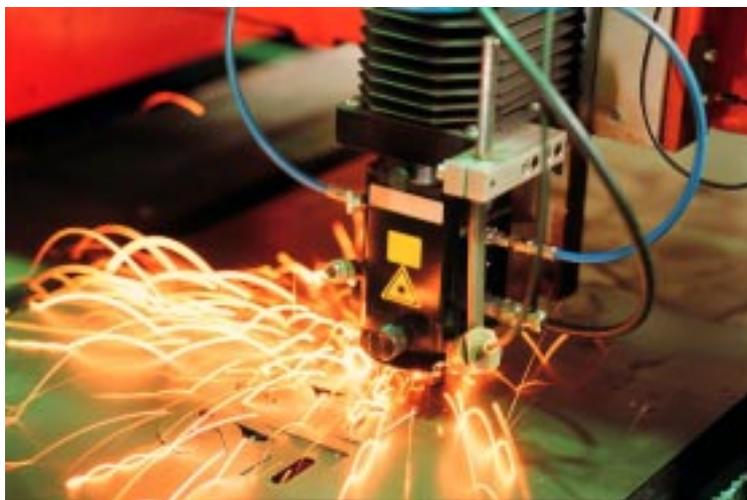
Le prochain article de la propriété intellectuelle au service de l'entreprise traitera de la "Titularité de droits de propriété intellectuelle - Comment éviter les litiges avec les salariés et les fournisseurs extérieurs".

# LE PCT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le nombre de demandes internationales de brevet déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) par des entreprises et des inventeurs de pays en développement connaît une croissance continue. Par rapport à la même période de l'année dernière, le nombre de demandes selon le PCT a enregistré, au cours des six premiers mois de l'année, une augmentation constante en Inde (plus 43%), au Mexique (plus 33%), en Afrique du Sud (plus 14%) et à Singapour (plus 5%).

Sur les 57 818 demandes selon le PCT déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin de cette année, environ 2593, soit 4,5% du total, provenaient de pays en développement. En 1996 – soit il y a juste 6 ans – le nombre de demandes selon le PCT provenant de pays en développement ne représentait que 0,5% du nombre total de demandes déposées. Il est passé de 680 en 1997 à 5379 en 2001.

Les déposants de pays en développement ayant déposé le plus grand nombre de demandes sont notamment, **Biowindow Gene Development Inc.** de la Chine, suivi du **Conseil de la recherche scientifique et industrielle** de l'Inde, de **Huawei Technologies Co. Ltd.** de la Chine et de **Samsung Electronics Co. Ltd.** et **LG Electronics Inc.**, tous deux de la République de Corée.



## *Tarif préférentiel*

Le PCT, qui a facilité la procédure de demande de brevet au niveau international depuis son entrée en vigueur en 1978, offre un tarif préférentiel aux déposants de pays en développement qui remplissent certains critères. De janvier à juin 2002, près de 15% des demandes selon le PCT provenant de pays en développement ont bénéficié d'une réduction de 75% de certaines taxes du PCT.

Toutefois, si l'utilisation du PCT continue d'augmenter dans les pays en développement, les pays développés restent les principaux utilisateurs du système. En 2001, les inventeurs et les entreprises des États-Unis d'Amérique,

avec 38% des demandes déposées, arrivaient en tête de la liste des principaux utilisateurs du système, suivis de ceux de l'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni et de la France. Dans l'ensemble, le nombre de demandes selon le PCT, qui depuis 1984 enregistre chaque année une croissance à deux chiffres, s'est élevé à 103 947 en 2001, soit une augmentation de 14% du nombre total de demandes par rapport à 2000.



# COURS D'ÉTÉ DE L'ACADÉMIE

L'OMPI a lancé son programme de cours d'été sur la propriété intellectuelle en 1998 pour donner la possibilité à des étudiants diplômés et à de jeunes cadres d'acquérir de plus amples connaissances sur la propriété intellectuelle ainsi que sur le rôle et les fonctions de l'OMPI. Depuis cinq ans, 122 étudiants, venant de 69 pays, ont participé à ce programme.

## **Promotion 2002**

Quelque 24 étudiants venant des pays suivants : Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guyana, Inde, Jordanie, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Singapour, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Zambie ont participé au programme de l'année 2002. Ils ont été sélectionnés selon des critères de répartition géographique équitable et d'équilibre entre hommes et femmes, de même qu'entre pays en développement et pays développés. L'Académie a également choisi un certain nombre d'étudiants provenant de ses institutions partenaires. Elle a veillé à ce que les étudiants retenus aient un niveau de formation équivalent.

Les étudiants ont fait part de motivations diverses pour exprimer l'intérêt qu'ils portent aux cours d'été de l'OMPI. Joyce Tan, nouvellement diplômé d'une école de droit de Singapour venait d'être admis au barreau

et souhaitait approfondir ses connaissances des questions de propriété intellectuelle. Karl Mutter, de Colombie, a pensé que ce cours lui conférerait un certain avantage sur ses collègues du cabinet juridique. D'autres étudiants ont dit que ce cours était l'occasion pour eux de constituer des réseaux qui pourraient s'avérer utiles au cours de leur carrière.

Lors de la cérémonie d'ouverture de la session 2002, le vice-directeur général de l'OMPI, M. Roberto Castelo, a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI et les défis que doit relever l'Organisation dans le contexte de la mondialisation. Le professeur Marsha Echols, de la faculté de droit de l'Université Howard aux États-Unis d'Amérique, a mené un large débat sur les questions de propriété intellectuelle et de sécurité alimentaire. M. Bertrand Ramcharan, le haut-commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme, a présenté un exposé et débattu de ce thème avec les étudiants.

## **Le programme**

Le programme, dispensé sous forme d'exposés, d'ateliers et de tables rondes, a abordé tous les aspects de la propriété intellectuelle et permis aux étudiants de toucher à différents domaines d'étude, tels que les questions de droits de l'homme et de santé, l'objet étant de les encourager à prendre en considération les liens qui existent entre ces domaines et la propriété intellectuelle.

Les étudiants doivent assister aux exposés et effectuer un travail de recherche sur un sujet lié à la propriété intellectuelle, travail qu'ils présentent ensuite devant la classe. Un certificat de participation est attribué à ceux qui s'acquittent de ces tâches avec succès.

## **L'avis des étudiants**

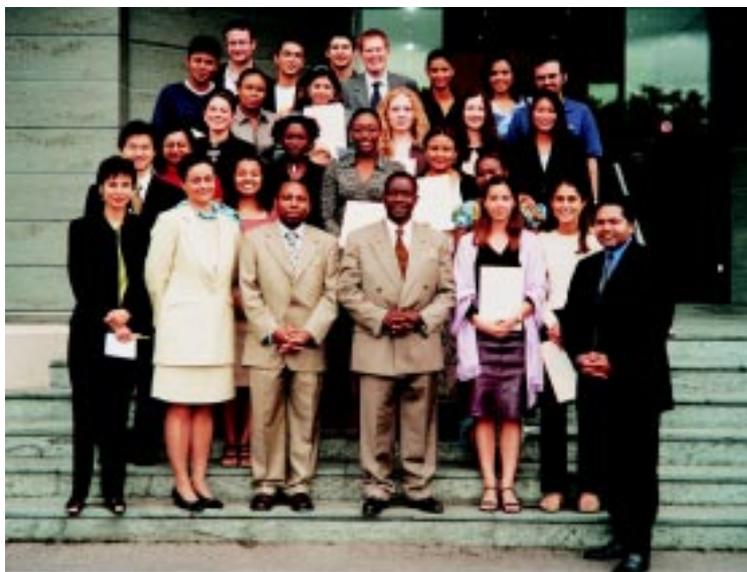
En règle générale, les étudiants qui ont participé à ces cours trouvent le programme extrêmement intéressant. Il permet à ceux qui ont déjà une expérience des questions relatives à la propriété intellectuelle de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences dans ce domaine, tout en suscitant un intérêt chez les autres étudiants, dont beaucoup, d'ailleurs, ont indiqué qu'ils allaient approfondir leur étude du sujet. Nombre des étudiants ayant fait part de leur impression ont dit qu'ils pensaient avoir l'occasion de mettre en pratique les connaissances et l'expérience acquises au cours de leur carrière.

Ayesha Dollie, qui a suivi les cours d'été en 2001 et exerce aujourd'hui des fonctions liées au droit de la propriété intellectuelle dans un cabinet juridique en Afrique du Sud, a dit que le programme avait été déterminant dans l'orientation de sa carrière. "Avant d'entreprendre ces cours, j'avais une formation juridique, mais

>>>

ma première expérience de la propriété intellectuelle a été le cours (d'enseignement à distance) DL101 qui coïncidait avec les cours d'été" a-t-elle dit. "Ce sont les cours d'été qui ont réellement suscité chez moi l'idée et l'envie de me spécialiser et d'entreprendre une carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle".

Ayesha Dollie a tout dernièrement été admise à suivre un programme d'études universitaires, du niveau de la maîtrise, en propriété intellectuelle. "Je sais que l'expérience acquise à l'Académie de l'OMPI jouera en ma faveur" a dit Ayesha Dollie. "Mais le plus important est que ce cours a élargi mon horizon en me faisant découvrir la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, et c'est dans ce contexte que je me vois évoluer à l'avenir. J'aimerais être partie prenante aux questions liées à la propriété intellectuelle qui sont de portée mondiale, notamment dans le contexte de l'Afrique, et cela je le dois uniquement à l'expérience que j'ai acquise à l'Académie de l'OMPI".



*Participants au cours d'été 2002 de l'Académie mondiale de l'OMPI*



*Académie de l'OMPI et bibliothèque*

Pour plus de renseignements sur les cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI, s'adresser à : ***Academy.mail@wipo.int***.

# FORUM SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

SENSIBILISATION  
DU PUBLIC



*M. R.A. Masheltar, directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle (Inde) présentant un exposé, lors du forum, sur le thème de l'utilisation rationnelle du système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt des pays en développement*

Les campagnes de sensibilisation du public qui visent à promouvoir l'intérêt de la propriété intellectuelle sont de plus en plus nombreuses et touchent de plus en plus de personnes des secteurs tant public que privé. Les gouvernements et les divers secteurs d'activité ont reconnu la nécessité d'expliquer à une large audience comment les systèmes de propriété intellectuelle, d'une part, récompensent les créateurs et les inventeurs et, d'autre part, contribuent au bien-être de la société.

La nécessité de mettre en place de telles campagnes de sensibilisation – ainsi que la façon de les planifier et de les mener – a été examinée par quelque 125 participants à un forum régional qui s'est tenu à New Delhi, du 4 au 6 septembre 2002. Ce forum s'inscrivait dans le cadre de la collaboration de l'OMPI avec les États membres pour concevoir et organiser des campagnes nationales visant à démythifier la propriété intellectuelle.

Le "Forum régional OMPI-Asie-Pacifique sur les impératifs politiques et le rôle des institutions dans la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle" a été organisé conjointement par l'OMPI, le Ministère indien du commerce et de l'industrie (Département de la politique et de la promotion industrielle) et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FICCI). Le programme, organisé sur trois jours, a rassemblé des participants venant de 23 pays de la région Asie et Pacifique.

"Il n'existe pas de formule unique en ce qui concerne les programmes de sensibilisation" a dit M. V. Govindarajan, secrétaire du Département de la politique et de la promotion industrielle du Ministère du commerce et de l'industrie indien dans son discours d'ouverture du forum. "Il appartient à chaque pays d'orienter son programme de sensibilisation du public en fonction de ses propres besoins. Une coordination étroite avec les instituts de recherche-développement, les universités et les différents secteurs d'activité est nécessaire en vue d'identifier les utilisateurs cibles et les besoins stratégiques".

Le forum, qui a mis en avant l'importance de la propriété intellectuelle dans la perspective du développement, a réuni des conférenciers venant de Chine, des États-Unis d'Amérique, d'Inde, du Japon, de Singapour et de Suède, représentant des organismes publics, des organisations non gouvernementales et divers secteurs d'activité. Ils ont examiné les tendances récentes dans le domaine de la propriété intellectuelle, à savoir notamment les innovations en matière de commerce électronique, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques. Ils ont également abordé la question du rôle des systèmes de propriété intellectuelle dans le transfert des technologies et celle de l'évolution du système de brevets internationaux. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait la synthèse des activités de

l'Organisation dans ces domaines, ainsi que de ses travaux en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises et la sensibilisation du public.

Le point sur les nouvelles orientations en matière de propriété intellectuelle ayant été fait, le forum a examiné la question de la sensibilisation du public, en fournissant aux participants des exemples aux niveaux national et international. "Ce qu'il y a de fondamental dans ce domaine c'est que nous comparons des expériences, des pratiques et des résultats" a dit M. R.S. Lodha, président de la FICCI. "Le partage de ces informations contribuera à aider chaque pays à établir un programme en fonction de ses propres besoins".

Des conférenciers venant de Chine et de Singapour et des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté leurs diverses activités en matière de sensibilisation, soulignant la nécessité d'instaurer des partenariats entre les organismes publics et privés pour mettre au point et appuyer les campagnes de sensibilisation. Les participants ont également examiné les différents moyens qui existent pour toucher un public cible comme par exemple les enfants scolarisés, les entrepreneurs ou les consommateurs, ainsi que les moyens d'obtenir le meilleur résultat à moindres frais. À cet égard, l'utilisation des techniques telles que l'Internet est un des meilleurs moyens de diffuser des messages de sensibilisation sous diverses formes à peu de frais.

La nécessité de concevoir des programmes répondant aux besoins spécifiques de chaque pays a fréquemment été mentionnée par les participants ainsi que par les conférenciers. "Si le piratage de logiciels constitue un problème, votre message doit cibler les consommateurs de logiciels"

>>>

*"Nous devons inciter nos concitoyens à penser en termes de valeur à créer à partir de la propriété intellectuelle, les amener à penser en termes de brevets et de bénéfices plutôt que de recherche pure."*

# RÉUNION DE JOURNALISTES D'AMÉRIQUE CENTRALE

&gt;&gt;&gt;

a dit Mme Liew Woon Yin, directrice générale de l'Office de propriété intellectuelle de Singapour. "Si le problème a trait aux CD de musique, il vous faudra adresser un message différent à chaque public concerné".

Les participants ont fait part de leur volonté de transmettre le message concernant la propriété intellectuelle à des publics très variés dans leur pays, qu'il s'agisse de la population en général, des petites et moyennes entreprises, des jeunes, des inventeurs ou encore des chercheurs. "Nous devons inciter nos concitoyens à penser en termes de valeur à créer à partir de la propriété intellectuelle, les amener à penser en termes de brevets et de bénéfices plutôt que de recherche pure" a dit le Dr Swatantra Prakash, chef de la planification de la recherche-développement et de la promotion du Laboratoire métallurgique national de Jamshedpur (Inde). "Si nous y parvenons, nous aurons fait un grand pas en avant. Il s'agit d'expliquer de quoi il retourne, comment le système fonctionne et de faire prendre conscience aux gens du potentiel réel de leur travail".

Added Atuallah Khattak, du Ministère du commerce pakistanais a dit : "Nous voulons tous sensibiliser la population et c'est là un point de départ important. Observer ce que d'autres ont fait dans ce domaine nous aide à avancer. Nous pouvons comparer ces données d'expérience avec nos propres besoins et édifier notre stratégie à partir de cela".

L'OMPI a organisé, en collaboration avec le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA) et le Gouvernement d'El Salvador, un séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes, les 22 et 23 août 2002, à San Salvador. MM. Carlos Quintanilla Schmidt, vice-président d'El Salvador, Félix Garrid Safie, directeur exécutif du Centre national des registres (CNR) d'El Salvador et Alejandro Roca Campaña, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, ont inauguré cette manifestation.

Ce séminaire avait pour objet de présenter aux différentes branches des médias une synthèse des questions de propriété intellectuelle actuelles et de mettre en avant le rôle que les médias peuvent jouer pour démystifier la propriété intellectuelle et faire valoir son potentiel en tant qu'instrument déterminant de la croissance économique, accessible à tout un chacun. Quelque 60 participants ont pris part à ce séminaire, dont des journalistes venant du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ainsi que les directeurs des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale.

## **Les chefs des offices de propriété intellectuelle se rencontrent**

Préalablement au séminaire susmentionné, les directeurs des offices de propriété intellectuelle ont participé à la réunion sous-régionale des chefs des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale, qui a eu lieu les 21 et 22 août 2002 à San Salvador. Cette réunion a permis des discussions de haut niveau et des

échanges d'informations sur les principales activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle et du droit d'auteur entre l'OMPI et les pays d'Amérique centrale. Les participants ont défini à cette occasion des domaines prioritaires et fourni des orientations quant aux activités et aux projets à inclure dans le programme



des activités de coopération pour 2003 et pour l'exercice bienal 2004-2005.

*M. Félix Garrid Safie (CNR) et M. Alejandro Roca Campaña (OMPI) accueillent un journaliste salvadorien*

Les participants ont également échangé leurs expériences en matière de modernisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle, de participation aux traités administrés par l'OMPI, d'établissement de recueil de la jurisprudence relative à la propriété intellectuelle, de gestion des offices nationaux de propriété intellectuelle et d'une meilleure utilisation des techniques de l'information, non seulement pour déposer une demande de brevet en ligne, mais aussi pour promouvoir les systèmes de propriété intellectuelle, de gestion collective du droit d'auteur ainsi que d'autres activités à l'ordre du jour dans la région.

# LE LAOS ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS

À la fin du mois d'août, l'OMPI a effectué une mission d'experts en République démocratique populaire lao à la demande du gouvernement de ce pays, pour examiner et expliquer les aspects de propriété intellectuelle et leurs incidences en matière de documentation des savoirs traditionnels. L'équipe d'experts s'est rendue dans trois organismes, chapeautés respectivement par un ministère différent et dont les travaux ont trait aux savoirs traditionnels. Ils ont dirigé un atelier sur le sujet à l'intention de fonctionnaires des services de la propriété intellectuelle, de la normalisation et de la métrologie.

## ***Institut de la recherche culturelle***

Les experts se sont tout d'abord rendus à l'Institut de la recherche culturelle du Ministère de l'information et de la culture. Cet organisme s'emploie à réunir, documenter et rendre accessibles des œuvres d'art traditionnelles, des textiles ainsi que des œuvres de la littérature orale. Il travaille également à la mise au point d'une base de données électronique des expressions culturelles et d'une encyclopédie sur les instruments musicaux. Il a pour objectif fondamental de préserver et d'entretenir tant les aspects matériels que les traditions orales de la culture laotienne. L'institut ne s'était pas encore penché sur les questions de protection juridique, de documentation et de diffusion auprès du public.



## ***Centre de recherche de médecine traditionnelle***

L'équipe d'experts s'est également rendue au Centre de recherche de médecine traditionnelle, qui relève du Ministère de la santé publique. Le centre joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une réglementation visant à prévenir l'extinction de certaines espèces de plantes médicinales. Ses travaux portent sur l'identification et la description des plantes et sont plus orientés vers la préservation physique de la flore que sur les aspects relatifs à la propriété intellectuelle que sont l'accès aux ressources phytogénétiques et le partage des avantages qui en découlent. Le centre vient également d'entreprendre la publication d'un inventaire des plantes médicinales sous la forme d'une revue présentant des photographies et le nom des personnes ayant identifié les plantes. Il a par ailleurs conclu des accords de recherche avec une université des États-Unis d'Amérique, avec l'*International Cooperative Biodiversity Group* (ICBG) et avec d'autres instituts de recherche ou instituts universitaires des pays voisins dans le but de découvrir d'éventuels produits médicinaux. Les responsables du centre ont indiqué aux experts qu'ils ignoraient les incidences que de tels accords pouvaient avoir sur le plan de la propriété intellectuelle. Ils se sont montrés intéressés par les travaux effectués par l'OMPI sur les accords portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et sur la prise en compte des savoirs traditionnels pour qu'ils puissent faire l'objet de recherche sur l'état de la technique.

## ***Département de l'artisanat***

L'équipe d'experts s'est rendue en troisième lieu au Département de l'artisanat, qui relève du Ministère de l'industrie et de l'artisanat. Ce département a pour mandat de préserver les œuvres artisanales, qu'il s'agisse de textiles ou de bijoux, d'ouvrages en bois ou de poteries. La *Japan Foundation* a parrainé un projet de ce département visant à établir une documentation relative aux œuvres artisanales dans un ouvrage intitulé *Legends in Weaving* (Légendes et tissage). Nombre de ces œuvres artisanales d'origine laotienne, sont imitées à l'étranger.

La mission d'expert a fourni à chacun des trois groupes des renseignements concernant leurs travaux, à savoir des informations sur les questions en jeu et les travaux effectués par l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels.

Les organismes et offices visités devraient pouvoir tirer parti des travaux actuels de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels tels que notamment : la base de données sur les clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, le catalogue des périodiques touchant aux savoirs traditionnels et, en particulier, les outils de gestion de la propriété intellectuelle avant, pendant et après la mise en œuvre des projets de documentation des savoirs traditionnels.

Un séminaire de deux jours sur les avantages économiques des droits de propriété intellectuelle a été organisé à la suite de la visite des experts.



Les membres du Comité du programme et budget de l'OMPI, réunis du 9 au 11 septembre 2002, ont recommandé aux assemblées des États membres d'approuver l'édification d'un nouveau bâtiment administratif pour agrandir les locaux de l'Organisation, afin de permettre le démarrage des travaux de construction. Les recommandations du comité ont été soumises pour approbation aux assemblées des États membres de l'OMPI à la fin septembre.

Le nouveau bâtiment administratif offrira au minimum 560 places de travail et 280 places de stationnement en sous-sol pour un coût de construction de 157,5 millions de francs suisses (CHF). L'achèvement des travaux est prévu pour 2007. À l'heure actuelle, l'OMPI loue des bureaux dans neuf bâtiments différents à Genève.

### ***Salle de conférences***

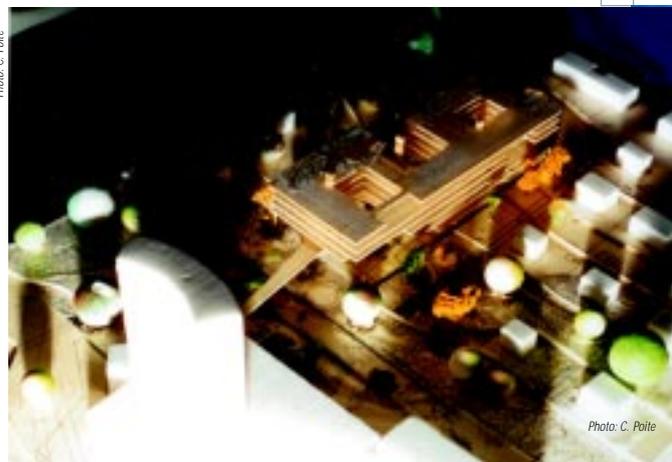
Le comité a également examiné la question de la construction d'une salle de conférences pouvant accueillir 650 personnes, dont le coût s'élèverait à 33 millions de francs suisses. Bien qu'étant pratiquement parvenu à un consensus en faveur de la construction de cette salle, le comité a décidé de renvoyer l'examen de cette question à la session des assemblées de septembre. Il a également mis l'accent sur la nécessité de coordonner l'utilisation des salles de conférences entre les organismes du système des Nations Unies à Genève.

### ***Financement***

Le budget de 190,5 millions de francs suisses destiné à financer l'ensemble du projet de construction a été présenté dans le cadre d'un plan financier établi pour une période allant jusqu'en 2009. Le projet sera financé sans recourir à des emprunts extérieurs et sans augmenter les taxes ni les contributions. L'OMPI est une organisation largement autofinancée qui tire l'essentiel de ses recettes de la prestation d'un ensemble de services au secteur privé.

### ***Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse***

Lors de leur précédente session, en septembre 2001, les assemblées des États membres avaient demandé au Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse d'examiner les propositions faites par le Secrétariat concernant la nouvelle construction. Le Contrôle fédéral des finances a conclu que le coût de construction, évalué à 190,5 millions de francs suisses, constituait un montant raisonnable pour le nouveau bâtiment administratif et la salle de conférences, conformément aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).



*Le nouveau bâtiment sera relié à l'actuel bâtiment Arpad Bogsch; il offrira 560 places de travail et 280 places de stationnement en sous-sol*



## LE CHINOIS ARRIVE SUR LE SITE WEB DE L'OMPI

Dans le cadre de ses efforts visant à élargir et à faciliter l'accès aux documents importants en matière de propriété intellectuelle, l'OMPI a lancé, à la mi-septembre, une version chinoise de son site Web. Les utilisateurs peuvent dorénavant consulter des documents sur la propriété intellectuelle dans les six langues officielles du système des Nations Unies, à savoir anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int>.

Au cours des six premiers mois de l'année, le site Web de l'OMPI (site principal plus 12 sites secondaires) a reçu quelque 140 millions de visiteurs du monde entier, soit 65% de plus que l'an dernier à la même période. L'OMPI exploite de plus en plus les possibilités qu'offrent les techniques modernes de l'information pour diffuser des informations relatives à la propriété intellectuelle.

La version chinoise du site Web contient la plupart des traités administrés par l'OMPI, ainsi que des informations générales sur l'Organisation et sur la propriété intellectuelle. Elle contient également un calendrier des réunions à venir et permet d'accéder à un vaste choix de documents de référence. Par ailleurs, des pointeurs ont été prévus lorsque l'information est disponible en d'autres langues.



## CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI .aero

**.aero**, nouveau domaine générique de premier niveau (gTLD), exclusivement réservé à l'industrie aéronautique, a désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme unique institution de règlement des litiges concernant ce nom de domaine. L'OMPI a aidé la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA), administrateur du service d'enregistrement en la matière, à mettre en œuvre un certain nombre de procédures de règlement des litiges, telles que la Charte CEDRP (Charter Eligibility Dispute Resolution Policy – règlement des litiges relatifs aux conditions d'enregistrement) et les principes directeurs ERP (Eligibility Reconsideration Policy – révision de la décision d'enregistrement), entrées en vigueur en août.

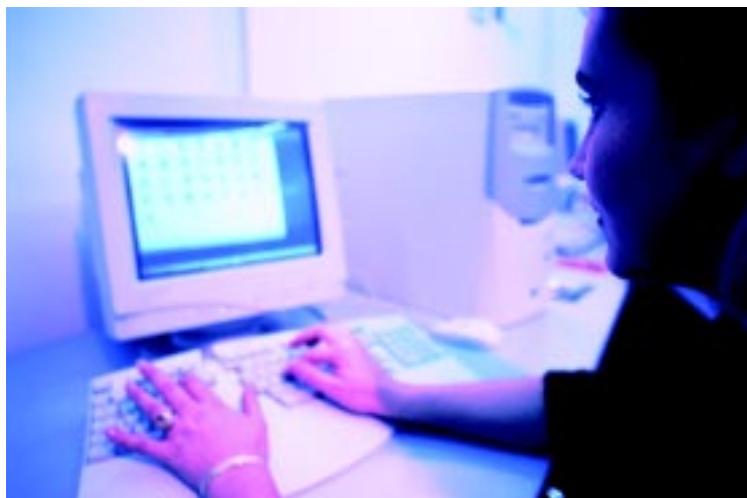


Le 26 août, le centre a rendu sa décision définitive en ce qui concerne les plaintes déposées au titre des principes directeurs relatifs aux contestations d'enregistrement préliminaire concernant le **.info**. Cela a mis un terme à la procédure concernant l'ensemble des 1579 contestations d'enregistrement préliminaire et les 13 592 contestations de dernier recours dont l'OMPI avait été saisie.

## SIGNATURE DU CONTRAT AIMS

Le projet AIMS (Administration Management System – système de gestion de l'information pour l'administration), officiellement lancé en janvier dans le but de remplacer le système financier de l'OMPI, qui a 16 ans d'âge, permettra à l'Organisation de s'appuyer sur un système moderne et intégré de comptabilité et de contrôle budgétaire. À la suite d'un processus d'évaluation et de sélection de logiciels, auquel ont participé des utilisateurs potentiels et des consultants extérieurs, l'OMPI a signé, en septembre, un contrat avec *PeopleSoft* pour l'acquisition du logiciel du nouveau système AIMS.

Ce système permettra à l'OMPI de répondre à la demande croissante d'informations fiables et à jour aux fins de la gestion financière. Il permettra en outre aux États membres d'accéder en ligne à des informations financières pertinentes sans logiciel spécial. Plus important encore, le système sera en mesure de traiter le budget fondé sur les résultats de l'OMPI ainsi que la façon dont l'Organisation gère et présente ses informations financières. De ce fait, les chefs de programme à l'OMPI verront une amélioration importante de la qualité et de la quantité des informations disponibles pour la gestion financière, ce qui leur facilitera le contrôle budgétaire des projets et activités relevant de leur responsabilité. En termes d'améliorations apportées aux fonctions de gestion actuelles, les procédures appliquées dans les domaines financiers et budgétaires seront rationalisées pour améliorer la productivité et les services offerts aux États membres.



Afin d'assurer la réussite du projet, les utilisateurs du système participent à chaque étape de sa mise en œuvre. L'équipe chargée du projet achève actuellement sa procédure de recrutement, l'objet étant de réunir un groupe de consultants internes et externes possédant l'expérience des questions de finances, qui fourniront des informations en retour au chef du projet AIMS. L'équipe exploite également les connaissances internes à l'Organisation, tirées de l'expérience

de précédents projets et a en outre tenu des consultations avec d'autres organisations du système des Nations Unies ayant entrepris des projets analogues.

L'OMPI prévoit, à terme, l'utilisation du nouveau système par d'autres unités administratives. La mise en œuvre de ce produit se fera par étapes, la première étant celle des finances et du budget au cours de l'exercice bienal 2002-2003.



## PROJET FOCUS

En août, l'OMPI a mené à bien le projet FOCUS visant à moderniser les réseaux et l'infrastructure internes de l'Organisation relatifs aux techniques de l'information. La mise en œuvre de ce projet a duré près de trois ans et a doté l'OMPI de hautes capacités dans le domaine des techniques de l'information devant permettre d'appuyer les systèmes de production que sont IMPACT, WIPONET et PCT-SAFE, de façon durable. L'OMPI poursuivra ses efforts en vue d'améliorer le réseau et l'infrastructure du projet FOCUS sur le plan de la sécurité afin que l'Organisation ne puisse être dépassée par l'évolution constante des techniques de l'information.



# CALENDRIER des réunions

## 21 OCTOBRE - 1ER NOVEMBRE

GENÈVE

**Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Locarno concernant la classification internationale des dessins et modèles industriels (huitième session)**

Le comité d'experts se prononcera sur l'adoption de propositions de modifications et compléments à apporter à l'édition en cours (septième) de la classification de Locarno, lesquels devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2004, avec les versions authentiques en français et en anglais de la nouvelle (huitième) édition de la classification.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'Union de Locarno; en qualité d'observateurs, tous les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres du comité et certaines organisations.

## 28 OCTOBRE - 1ER NOVEMBRE

GENÈVE

**Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD)**

Le comité permanent évaluera les activités de coopération pour le développement menées depuis janvier 2001 et examinera l'orientation stratégique du programme pour l'exercice biennal à venir.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

## 4 - 8 NOVEMBRE

GENÈVE

**Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

Le comité poursuivra ses travaux sur la protection des organismes de radio-diffusion et des bases de données non originales. Il examinera aussi son programme de travail futur.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observatrices, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## 11 ET 12 NOVEMBRE

GENÈVE

**Atelier de l'OMPI à l'intention des arbitres**

Réunion annuelle destinée à toutes les parties intéressées par les procédures d'arbitrage de l'OMPI.

**Invitations:** Ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

## 11 - 15 NOVEMBRE

GENÈVE

**Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) (neuvième session)**

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa huitième session.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

## 13 NOVEMBRE

GENÈVE

**Réunion d'experts des noms de domaine de l'Internet**

Cette réunion a pour objet d'informer les experts siégeant dans les commissions de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine des faits nouveaux récents survenus dans les affaires et procédures de règlement des litiges de ce type.

**Invitations:** Réservé aux experts siégeant dans des commissions de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine.

## 14 ET 15 NOVEMBRE

GENÈVE

**Atelier de l'OMPI sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine**

Réunion destinée à toutes les parties intéressées par le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet.

**Invitations:** Ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

## 25 - 29 NOVEMBRE

GENÈVE

**Comité permanent du droit des brevets (huitième session)**

Le comité poursuivra ses travaux sur une plus grande harmonisation du droit des brevets et d'autres questions connexes.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

## 2 - 6 DÉCEMBRE

GENÈVE

**Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) (deuxième session) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT)**

Le Groupe de travail poursuivra la révision des normes de l'OMPI et prendra connaissance des rapports des différentes équipes d'experts créées.

**Invitations:** En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

# NOUVELLES PUBLICATIONS

## **Rapport annuel 2001**

Arabe 441(A)  
Chinois 441(C)  
Espagnol 441(S)  
Français 441(F)  
Russe 441(R)  
gratuit



## **La reconnaissance des droits et l'utilisation des noms dans le système des noms de domaine de l'Internet**

Espagnol 843(S)  
Français 843(F)  
gratuit



## **La gestion des noms et adresses de l'Internet: Questions de propriété intellectuelle**

Russe 439(R)  
gratuit



## **Recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet**

Anglais 845(E)  
Français 845(F)  
Espagnol 845(S)  
15 francs suisses (port et expédition non compris)



## **Données Essentielles de Propriété Intellectuelle Concernant les Pays les Moins Avancés**

Français 486(F)  
15 francs suisses  
(port et expédition non compris)



## **Les Traités internet de l'OMPI**

Anglais L450IN(E)  
Espagnol L450IN(S)  
Français L450IN(F)  
gratuit



## **Le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

Français 492(F)  
gratuit



## **Catalogue of Products Catalogue de produits**

bilingue anglais/français  
gratuit



## **Servicios de Información de la OMPI en Materia de Patentes**

Espagnol 493.1(S)  
gratuit



## **Estudio sobre la importancia económica de las industrias y actividades protegidas por el derecho de autor y los derechos conexos en los países de MERCOSUR y Chile**

Espagnol 889(S)  
25 francs suisses (port et expédition non compris)



Commandez les publications en ligne à l'adresse suivante: [www.OMPI.int/ebookshop](http://www.OMPI.int/ebookshop)

Téléchargez les produits d'informations gratuits depuis l'adresse suivante:

[www.OMPI.int/publications](http://www.OMPI.int/publications)

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section de la commercialisation et de la diffusion: 34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Télécopieur: 41 22 740 18 12 ♦ Adresse électronique: [publications.mail@OMPI.int](mailto:publications.mail@OMPI.int)

Les commandes doivent contenir les indications suivantes: a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

La *Revue de l'OMPI* est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La *Revue de l'OMPI* est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

***Section de la commercialisation  
et de la diffusion***

***OMPI  
34, chemin des Colombettes  
C.P.18  
CH-1211 Genève 20, Suisse  
Télécopieur : 41 22 740 18 12  
Adresse électronique :  
publications.mail@mpi.int***

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

***M. le rédacteur en chef***  
Revue de l'OMPI (à l'adresse ci-dessus)

© 2002 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

*Pour plus d'informations,  
prenez contact avec l'OMPI:*

*Adresse:  
34, chemin des Colombettes  
C.P. 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse*

*Téléphone:  
41 22 338 91 11*

*Télécopieur:  
41 22 740 18 12*

*Messagerie électronique:  
wipo.mail@wipo.int*

*ou avec son Bureau de coordination  
à New York:*

*Adresse:  
2, United Nations Plaza  
Suite 2525  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique*

*Téléphone:  
1 212 963 6813*

*Télécopieur:  
1 212 963 4801*

*Messagerie électronique:  
wipo@un.org*

*Visitez le site Web de l'OMPI:  
<http://www.OMPI.int>  
et la librairie électronique de l'OMPI:  
<http://www.OMPI.int/ebookshop>*